

Janvier 2016

Augignac, territoire à énergie positive

Oh oui, il en a fallu de l'énergie pour trouver du positif au cours de cette terrible année 2015 qui s'est terminée comme elle avait commencé dans le sang des attentats. Les Français ont su se mobiliser en masse pour défendre les valeurs de notre République, notamment la laïcité qui est l'un des fondements de celle-ci.

Pourtant celle-ci est en pleine mutation : finie la France rurale instaurée par les institutions napoléoniennes ! La loi NOTRe définit ce que sera l'architecture administrative de la France des prochaines années (voir pages 10 et 11). Les Communes sont fortement incitées à se regrouper. Cette approche, en se basant sur des quotas de population, défavorise le monde rural même si la notion de « bassin de vie » est pertinente. Cependant il est évident que les communes ne peuvent plus fonctionner en ne comptant que sur elles-mêmes. Elles sont intégrées dans un système à plusieurs dimensions. Sur le plan vertical, la commune est le premier élément des collectivités administratives mais avec de moins en moins de compétences propres. Pour mieux fonctionner, elle doit s'appuyer sur d'autres structures comme les syndicats mixtes ou départementaux (des eaux, de traitement des ordures ménagères, de transports scolaires, d'énergie), les organismes comme les agences de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Pour fonctionner, une commune a pour ressource une partie des revenus produits par les impôts locaux et des dotations issues des autres collectivités territoriales (fonds de péréquation intercommunal) et de la dotation globale de fonctionnement (fortement réduite depuis 2014 par la participation des Communes au redressement de la dette publique). En matière d'investissement, il est nécessaire d'être réactif pour aller « à la pêche aux subventions », ce qui nécessite beaucoup d'énergie.

J'ai essayé, à travers ce bulletin, de montrer que

nous faisons partie d'un réseau dont nous ne pouvons faire abstraction. C'est pourquoi des documents du SIDE et du SMECTOM sont intégrés à ce bulletin qui présente aussi ce que peut nous apporter le Parc Régional Périgord Limousin en matière d'environnement ainsi qu'un bilan des actions de la Communauté de communes du Haut Périgord.

Pour notre commune, je retiendrai de 2015 le maintien de l'emploi local dans le dossier délicat de la délocalisation de l'entreprise « Appli'c'étains » qui a nécessité là aussi beaucoup d'énergie positive !

Pierre Peyrazat, Maire

Vœux du Maire

*En cette nouvelle année,
Monsieur le Maire et son
Conseil Municipal vous invitent le samedi 16 janvier à
11 h au Foyer Rural .
Bonne et heureuse année
2016*

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire

Conception : Mmes CHABOT-LALAY, GRASSET, MALLE-MANCHE, et Mrs BAZINET., PEYRAZAT, PIALHOUX, ROUMAT, Conseillers Municipaux
Photos : Pierre PEYRAZAT,

Le point sur les travaux



Inauguration de la Maison des Services Publics le 5 septembre en présence de Monsieur Bournoville, Sous-préfet, de Monsieur le Sénateur Bernard Cazeau, de Mme Nevers et M Bourdeau, Conseillers Départementaux

Rénovation de la lagune

La Maîtrise d'œuvre a été attribuée à Hydraulique Environnement. Monsieur Manuel BOIS présentera son projet dans les prochains jours au Comité de pilotage. Les travaux débuteront au second semestre 2016.

La mise en place d'une clôture en panneaux d'échelas de châtaignier clôt l'aménagement extérieur de la mairie. Pour rappel, du mobilier en châtaignier (bancs, table, poubelles) est à l'abri pour l'instant et sera disposé dans le jardin en fin d'hiver.

Pour ces travaux une subvention de 9007 € a été octroyée sur les contrats d'objectifs 2015 (Conseil Départemental).

COUR DE L'ÉCOLE

Une surface, entre l'école et le monument aux morts a été bitumée pour bientôt dessiner une piste d'éducation à la sécurité routière. Les écoliers pourront progresser dans la maîtrise de la bicyclette (ou du tri-cycle) et l'apprentissage du respect des autres enfants usagers.

Sous les 2 tilleuls, un stabilisé a permis de remettre à niveau le sol.

Ces travaux ont bénéficié de 5 000 € au titre des amendes de police et d'une subvention DETR 2015 pour un montant de 5052 €.

Rénovation du Foyer Rural

Après les études de faisabilité proposées par l'ATD (agence technique départementale), la Maîtrise d'œuvre a été attribuée à M Lanterne Philippe, architecte à Brantôme, les missions de Contrôle Technique à la SOCOTEC et celles de SPS à l'APAVE.

Les travaux devraient débuter en juin 2016 pour se terminer si possible en décembre 2016. Comme il a été dit dans le bulletin précédent, ils porteront sur deux grands axes :

- La rénovation énergétique pour laquelle nous avons obtenu une subvention de 50 000 € du Ministère de l'environnement (voir page 6)
- Les mises aux normes d'accessibilité pour lesquelles nous avons sollicité des subventions au titre de la DETR 2016, auprès du Conseil Départemental au titre des Contrat d'Objectifs et auprès de nos élus au titre de la Réserve parlementaire.

Une réunion avec les associations sera programmée afin de présenter le projet et organiser les activités pendant la période de neutralisation du Foyer Rural.

Du côté de l'école et du RPI "AUGIGNAC-SAINT-ESTEPHE"

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal les effectifs restent stables à la rentrée 2015 avec une centaine d'enfants sur le RPI dont 50 d'AUGIGNAC répartis comme suit :

AUGIGNAC : Petite Section et Moyenne Section (Madame ALINC) : 23 enfants dont 15 de AUGIGNAC

Grande Section et Cours Préparatoire (Madame BARRON, Directrice et Madame CAMUS remplaçante les Jeudis et Vendredis) : 24 enfants dont 12 de AUGIGNAC.

SAINT-ESTEPHE : CE1-CE2 (Madame BESIÈRE) : 23 élèves.

CM1-CM2 (Madame CHABRILLANGEAS, nouvelle Directrice) : 26 élèves.

Les projets d'écoles sont riches et variés. La Municipalité remercie chaleureusement l'Amicale Laïque qui se donne totalement pour que ceux-ci réussissent :

-TIR à l'ARC pour les CM1/CM2 et FOOTBALL pour les CE1/CE2 avec les intervenants du Conseil Départemental.

-"MON EURO 2016" CM1/CM2 : Projet "Interdisciplinaire" (Sport-Géographie-Maths...).

-Participation au cross du Collège de PIEGUT pour les CM1/CM2.

-10 Séances de Piscine à l'OVIVE de Nontron du 15 DECEMBRE 2015 au 23 MARS 2016 pour les Grande Section/Cours Préparatoire et CE1/CE2.

-Séance de CINEMA financée par L'Amicale Laïque en DECEMBRE.

-Projets dans le cadre du PARC NATUREL REGIONAL et du POLE EXPERIMENTAL DES METIERS D'ART de NONTRON.

Enfin le voyage scolaire des CE1/CE2/CM1/CM2 se déroulera du 13 au 17 JUIN 2016 à MURAT-LE-QUAIRE. Le groupe sera hébergé au

CENTRE VOLCA SANCY de la ligue de l'enseignement avec comme thème de découverte la géologie, le thermalisme, la faune et la flore, la découverte de la confluence des deux ruisseaux Dore et Dogne qui forment le point de départ d'une rivière bien connue.

Notons que le coût du voyage d'environ 12 000 € est pris en charge par la participation des parents, (60 € par enfant) de l'amicale laïque,(3400 €) des comités des fêtes (St Estèphe 1500 €, Augignac 200 €), des municipalités(2000 € chacune) et du Département (600 €).

A partir du 1^{er} janvier 2016, la garderie sera gérée tout comme les TAP par la Communauté de Communes du Haut Périgord. Les tarifs de garderies seront ainsi uniformisés sur le territoire à 0,50 € par jour. N'oubliez pas de consulter et télécharger les programmes et les inscriptions des TAP sur le site internet de la Mairie.

Enfin concernant les transports scolaires, la commune, en lien avec les deux syndicats de transport scolaire du Collège de PIEGUT et du Lycée de NONTRON, fait le point sur les rétablissements ou créations éventuelles de points d'arrêt à mettre en place en SEPTEMBRE 2016. Les parents concernés doivent se manifester pour plus d'informations auprès de la mairie avant la Mi-Février afin de permettre aux 2 délégués des 2 Syndicats Intercommunaux (B.BAZINET et P.CHABOT-LALAY) de faire remonter les nouveaux besoins qui entrent dans une procédure gérée par les syndicats auprès du Conseil départemental.

Bernard BAZINET

Dernière minute

Notre commune vient d'obtenir le 2^{ème} prix des Villes et Villages fleuris 2015 de moins de 1 000 habitants.

Bravo à Etienne Barteau et au personnel technique !

Aperçu des actions de la Communauté de Communes du Haut Périgord en 2015

Au 1^{er} Janvier 2014, la Communauté de Communes du Périgord Vert Granitique, la Communauté de Communes des Villages du Haut Périgord et le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale du Piégut-Pluviers ont fusionné pour former la Communauté de Communes du Haut Périgord.

Il est important que chaque citoyen ait connaissance du travail entrepris au sein de ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunal) qui œuvre pour les 11 communes qui le constituent. Au cours de cette année 2015, les statuts et l'intérêt communautaire ont été redéfinis. Un schéma de mutualisation a été adopté avec en particulier la mutualisation des personnels techniques. Il reste encore du travail, notamment sur la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal, sur également la réflexion autour du projet de fusion des intercommunalités et des syndicats présentés par M Le Préfet de la Dordogne sur lequel le Conseil Communautaire a émis un avis défavorable (20 contre, 4 pour). Le Conseil Municipal d'Augignac a émis un avis favorable (7 pour, 5 contre) avec des réserves sur le calendrier imposé et sur le manque de préparation. Mais il est probable que les Communautés du Haut Périgord et du Périgord Vert Nontronnais vont être amenées à ne faire qu'une au 1er janvier 2017 (cf page 10). Nous serons donc amenés à préparer dès 2016 cette fusion.

Les données qui suivent sont extraites d'un document rédigé par M Jacques Rigaud (Communauté de Communes) présentant le bilan des actions de la Communauté de Communes du Haut Périgord en 2015.

Logements

Le parc immobilier sur le territoire de la Communauté de Communes représente 37 logements. En 2015, seuls les travaux de réhabilitation du logement sinistré (incendie) d'Etouars ont été prévus pour 193 520 €. Ils connaîtront un début d'exécution en 2016. **A noter que les logements d'Augignac ne sont pas intercommunaux et sont gérés par notre commune uniquement.**

Traverses de bourgs

Les travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement du bourg de Champniers Reilhac sont terminés pour un montant de 178 077€ TTC. La tranche conditionnelle (211 615€ TTC) sera lancée début 2016.

2016 connaîtra également le lancement des traverses des bourgs de Saint Barthélémy de Bussière et Piégut-Pluviers / Lacaujammet dont les maîtres d'œuvre ont été désignés. Le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Etat (DETR) subventionnent ces travaux de manière significative.

Economie

Le soutien au développement économique de notre territoire constitue un véritable fil rouge pour la Communauté de Communes.

Cette année encore, 28 000€ ont été réglés au Syndicat d'Electrification de la Dordogne pour le raccordement au réseau électrique de la Coutellerie « Le Périgord » à Saint Estèphe, (au Moulin de Lapeyre, bâtiments situés sur la commune d' Augignac).

35 000€ ont été budgétés pour les entreprises ALLAFORT de Busserolles (acquisitions foncières), DUFOUR à Saint Barthélémy de Bussière (raccordement réseau gaz) et 11 140€ seront réglés au Syndicat d'électrification pour la pose d'un transformateur de 249 KVA au profit de la Société ATHELIOS à Busserolles.

La Communauté de Communes vient également d'acquérir les bâtiments de l'usine Petit à Cabaniers (18 000 €)

A noter aussi la forte implication de la Communauté de Communes dans les négociations qui ont permis de garder l'entreprise Applic'étains dans la région, préservant ainsi l'emploi local.

Travaux de voirie

Début 2015, le programme d'investissement sur la voirie intercommunale (attribué fin 2014), a été exécuté sur les Communes suivantes : (*Montants exprimés en TTC*)

Busserolles : 28 875€ ; **Soudat** : 49 648€ ; **Teyjat** : 70 368€ ; **Varaignes** : 45 822€

Un marché de travaux 2015 a été attribué le 21 Septembre 2015 et est en cours d'exécution actuellement sur les Communes suivantes :

Augignac : 61 230€ ; **Busserolles** : 9 306€ ; **Bussière Badil** : 20 217€ ; **Saint Barthélémy de Bussière** : 58 446€ ; **Saint Estèphe** : 81 058€ ; **Soudat** : 102 959€ ; **Teyjat** : 28 370€ ; **Varaignes** : 96 762€.

En tout sur l'année 2015, les travaux d'investissement sur la voirie intercommunale ont représenté 653 061€, financés sans emprunts mais avec un fonds de concours, des Communes concernées par les travaux, de 40%. (soit 24 492 € à la charge de notre commune).

A cela, il convient d'ajouter 90 000€ budgétés en fonctionnement pour des travaux de point à temps (35 000€), de fauchage et d'élagage sur les voies intercommunales.

Pour notre commune sont concernées les VIC 2 (du carrefour route des Chadauds au carrefour rue du château d'eau), la VIC 203 (de Lapeyre à la RD 675), l'intérieur de la ZAE, la VIC 201 (du carrefour Barreau à Manzac). A ces travaux prévus en 2015, mais qui ne seront réalisés qu'en 2016 s'ajoute notre programme communal réalisé cette année : fin de la route de l'église, la VC 7 de La Baufarie à la route de St Estèphe, la route de Nauviale, les travaux de point à temps à Puybégout ...

Urbanisme

Les enquêtes publiques relatives aux révisions des cartes communales de Champniers Reilhac et Teyjat sont en cours de programmation. (Celle d'Augignac a été révisée en mars 2014.)

Culture

En plus de l'adhésion à l'école Départementale de musique, la Communauté de communes a affirmé son attachement au développement de la culture par un soutien financier se traduisant par des subventions au profit des associations porteuses de manifestations fortes et pérennes (Foire des Potiers du Bussière Badil, Festival du Conte de Saint Estèphe, FoliaMusica, Marché des Tisserands à Varaignes, Festival Forges et Métallurgie à Etouars et la résidence d'artistes à Saint Estèphe, Association la Scierie pour son espace de vie sociale).

Les Comptes-rendus des Conseils
Communautaires bientôt consul-
tables sur le site officiel de la com-
mune Augignac.fr

Tourisme

↳ Vélo route/Voie verte Charente Périgord : 20 000€ ont été budgétés cette année dans la perspective d'acquérir des terrains sur la Commune de Varaignes.

Une convention constitutive de groupement de commandes a été signée avec la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais (coordinateur du groupement).

↳ Chemins de randonnées (PDIPR) : Les chemins sont en service sur le territoire et l'entretien est réalisé par les agents techniques communautaires dans les Communes où ils sont affectés par convention annuelle.

↳ office de tourisme du Haut Périgord : La Communauté de Communes gèrent les offices de tourisme de Piégut et de Varaignes.

Environnement et développement durable

↳ **Rivières** : La technicienne Rivière Gaëlle KERNEIS, a pris ses fonctions le 1^{er} Septembre 2013 et son contrat vient de faire l'objet d'un deuxième renouvellement jusqu'au 31 Août 2016 (poste subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau et le FEDER. Les 20% restants sont répartis au prorata de la population avec la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais).

Une déclaration d'intérêt général va être déposée et les travaux pourront débuter en 2016 (plan pluriannuel de travaux sur 5 ans. Une plaquette de présentation est à disposition sur simple demande auprès de Gaëlle KERNEIS au 06 81 94 79 17.

↳ **Forêts** : En 2014, la Communauté a conventionné avec le Centre Régional de la Propriété Forestière validant ainsi sa participation (à hauteur de 7 000€ (d'Octobre 2014 à Mai 2015) et de 5 000€ (de Juin à Décembre 2015)). pour l'animation forestière dans le cadre du Plan Pluriannuel Régional du Développement Forestier (PPRDF).

Pour 2016, la Communauté de communes du Haut Périgord participera à hauteur de 4 000 €. La Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais participe financièrement dans les mêmes proportions.

↳ **Pôle Excellence Rural (PER) « Cuir »** : Au 1^{er} Janvier 2015, une technicienne Cuir, Julie MAGNE, a été recrutée afin d'affirmer la volonté de la Communauté de communes de participer à la mise en œuvre du PER (filiale Cuir en Périgord).

Ce PER, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la filière Cuir, vise à promouvoir et valoriser la production de peaux de cuir de veaux et de bovins adultes de race limousine (savoir-faire en matière d'abattage et de traçabilité des peaux ainsi que des procédés de tannages) et organiser des circuits courts de production de l'élevage à l'utilisation finale.



Dans le cadre de l'appel à projet pour des territoires à énergie positive pour la croissance verte porté par le ministère du développement et de l'écologie, le Parc Naturel Périgord Limousin a obtenu une enveloppe de 500 000 € .

Chaque communauté de communes du parc a donc été sollicitée pour présenter des projets, chacune pouvant bénéficier d'une subvention d'un maximum de 50 000 €.

Augignac a été la seule commune de la CCHP à présenter un dossier et a pu obtenir ainsi une subvention de 50 000 € pour la rénovation énergétique du foyer rural.

Services à la population

↳ Adhésion à l'Ecole Départementale de Musique : Le 27 Juillet 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne, contribuant ainsi à une politique ouverte d'enseignement artistique en partenariat avec l'éducation nationale (interventions dans les écoles de notre territoire de la maternelle au Collège).

↳ Adhésion à la piscine de Nontron : Depuis Avril 2015, le Communauté de Communes a accepté de conventionner avec la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais pour participer au financement du complexe aquatique l'Olive de Nontron. Ce partenariat entraîne à compter de cette date, un tarif préférentiel d'entrée de 2,80€ au lieu de 3,50€ et 85€ par classe au lieu de 110€.

↳ Aménagement et gestion des accueils périscolaire (garderie et TAP) : Au 1^{er} Janvier 2016, la Communauté de Communes aura en charge sur la totalité de son territoire, la gestion des garderies et des Temps d'Activités Périscolaire. S'agissant des garderies, celles-ci se dérouleront de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 sur les Communes d'Augignac, Piégut Pluviers, Bussière Badil et Varaignes. Le tarif journalier pour ce service est de 0,50€, goûter inclus.

↳ Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Busserolles « Les Loustics » : Cette année encore, un programme riche et varié a été proposé aux enfants de l'ALSH Intercommunal avec des séjours à COLTINES (20 enfants adolescents), à MESCHERS (18 enfants) et au ski au LIORAN qui a rassemblé 71 enfants, des sorties diverses et variées telles que le château de CASTELNAUD, le village gaulois de BEYNAC, CAP SCIENCE, Aqualand, le parc de la Coccinelle, le zoo de la Palmyre... Comme chaque année, une semaine a été consacrée à la préparation d'un spectacle proposé aux parents fin Juillet. Il s'agissait d'un cabaret préparé par les enfants et Magali (animatrice à l'ALSH) aidée des autres animateurs. La soirée s'est terminée par un repas auquel de nombreux parents et élus ont participé.

En 2014, ce sont près de 4500 journées/enfant qui ont été comptabilisées. Il devrait en être de même cette année. Il faut savoir que ce sont près de 80% des enfants et adolescent scolarisés qui ont participé à au moins une journée.

Une nouveauté cette année, sous l'impulsion de Baptiste REJOU, est né le projet citoyen destiné aux adolescents. Ce projet émane des adolescents eux-mêmes qui ont sollicité la Communauté de Communes. Les jeunes voulaient se rendre utiles pendant la période des vacances scolaires. Ce projet consiste à trouver des chantiers non mécanisés auprès des communes ou de la communauté de communes (peinture, nettoyage, maintenance...), et les faire réaliser par les jeunes contre une rémunération versée directement à la communauté de communes. Cette somme servira à la création et l'organisation d'un projet de séjour pour les jeunes. *Augignac a participé à ce projet (voir le bulletin municipal précédent).*

Depuis la rentrée, l'ALSH « les Loustics » intervient lors des Temps d'Activités Périscolaires ; et ce sur toutes les écoles du territoire. Cette intervention se fait avec le concours de l'équipe d'animation de l'ALSH et le renfort de contractuels ayant des compétences bien spécifiques dans le champ d'animation (sport, chant, théâtre, expression corporelle...). Les créneaux d'interventions se font le Mardi après-midi sur le RPI AUGIGNAC/SAINT ESTEPHE, le Jeudi après-midi pour le RPI CHAMPNIERS REILAHC/PIEGUT PLUVIERS/SAINT BARTHELEMY DE BUSSIERE, tous les jours (1/2 heure ou 1 heure) sur BUSSEROLLES ET BUSSIERE BADIL et le mardi de 13h30 à 14h50 et le Vendredi de 15h à 16h20 sur VARAIGNES, et jusqu'ici nous avons eu de bons retours de la part des parents.

Bien entendu, un tel succès passe par un programme riche et coûteux (volonté réaffirmée de la Communauté de Communes) mais également par du personnel d'encadrement compétent (apprécié par les enfants et les parents) et les élus et le personnel communal de la Commune de BUSSEROLLES.

Votre maison est ancienne :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin

vous accompagne dans des travaux de rénovation et d'économie d'énergie

Le Parc naturel régional Périgord – Limousin, c'est la diversité des paysages, c'est la forte valeur de son patrimoine naturel, c'est la variété de ses productions. Le Parc abrite 30 000 habitations construites en majorité avant la Première guerre mondiale qui représentent son Patrimoine bâti ! Ce bâti ancien possède de nombreux avantages : intégration harmonieuse dans l'environnement, durabilité, esthétique de l'habitat.

Des outils au service des habitants du territoire

Vous souhaitez restaurer votre maison en pierre comme à son origine ? Vous voulez réduire votre consommation d'énergie et gagner en confort ? Les chargés de mission du Parc naturel régional Périgord-Limousin sont à votre écoute et vous aident dans votre projet et vos démarches de travaux.



En effet, le Parc est partenaire de la Fondation du Patrimoine depuis 2012, et à ce titre, se fait le relais des actions de cet organisme national, qui œuvre à la promotion, la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

De plus, le Parc anime un Espace Info → Énergie depuis novembre 2000. Cette mission permet aux particuliers de bénéficier d'un accompagnement personnalisé en matière d'économies d'énergie au quotidien.

Confort thermique et économies d'énergie

Le chauffage est le principal consommateur d'énergie dans la maison : pour réduire votre consommation, la première priorité est l'isolation : isoler les combles, le plancher du rez-de-chaussée, les murs, changer les fenêtres... Aujourd'hui, il est facile d'atteindre des niveaux de très basse énergie.

Mais il faut choisir les matériaux adaptés à votre habitation. Le chargé de mission habitat & énergie propose des conseils aux particuliers dans le choix des isolants mais également concernant les dispositifs financiers auxquels vous pouvez prétendre. Il assiste les porteurs de projets pour les rénovations lourdes de leur logement afin de diviser par quatre les consommations énergétiques de ceux-ci.

N'hésitez plus, faites vos travaux !

Si vous voulez réaliser des économies d'énergie en respectant l'environnement, mettre en valeur votre bâtiment qui a souffert avec le temps, et être conseillé dans votre projet global, le conseiller énergie et la chargée de mission patrimoine sont à votre disposition. Ces services sont gratuits et sans engagement de votre part, ils font partie de notre mission de service public.



Vos contacts au Parc naturel régional Périgord Limousin : 05 53 55 36 00

Stéphanie POUPLIER, chargée de mission Culture & Patrimoine

Victor LUMINEAU, chargé de mission Habitat & Énergie (permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 12 h30 et de 14 h à 17 h)

Du coup de gueule



Voilà ce qu'on peut découvrir en plein bois, au détour de nos chemins de randonnées. Quelle belle image pour notre commune !

Il va sans dire que les personnes à qui l'ont doit ça ne respectent rien, ni elles-mêmes !! Manque d'éducation ? Volonté de rejeter nos codes sociaux,

méconnaissance des règles de vie en communauté?? Inconscience ??



Autre forme d'incivilité : des canettes de bières dans les contenaires de sacs jaunes, place de la Majrie !!!

Au cours de l'année écoulée, de nombreux actes d'incivilité ont été constatés dans notre commune : vol revendiqué du drapeau européen en janvier (une plainte a été déposée par mes soins), tentative de cambriolage à la buvette des vestiaires du stade, la porte a dû être remplacée en mars, vol d'un drapeau au monument aux morts et dégradation de la porte de la bascule communale du champ de foire en novembre, jets de pierres sur les fenêtres des vestiaires du stade (8 carreaux cassés) en décembre. Et que l'on ne vienne pas accuser les gens du voyage qui se sont installés illégalement pendant 3 jours à la ZAE, toutes ces dégradations ont eu lieu à d'autres moments. Des

traces de deux roues ont été repérées au stade et les gendarmes mènent l'enquête car, bien entendu, des plaintes sont systématiquement déposées....

au bon coup de fourchette !

Cette année encore, les personnes de 66 ans et plus inscrites sur les listes électorales ont été honorées par la Commune. Le repas des aînés a eu lieu plus tardivement que d'habitude, élections régionales obligent. 100 repas ont été servis ce 20 décembre et chacun a pu apprécier dans ce moment festif les langoustines et les cailles préparées par l'Auberge du Presbytère de St Barthélémy de Bussière pour la somme de 18 € par repas. Ceux qui n'ont pu venir ont eu droit à un cadeau composé d'une assiette élaborée par symphonie Artisanat à partir d'un dessin original de Rochezide réalisé par Alain Marchesseau, de biscuits et de chocolats maisons préparés par la boulangerie Mazard. Chaque Conseiller s'est investi dans cette opération, mais il faut plus particulièrement remercier Mmes Mado Grasset et Valérie Mallemanche pour leur grande implication dans cette affaire..



ACTUALITES : LA LOI NOTRe

Processus d'aménagement du territoire français, la décentralisation a permis de transférer de nombreuses compétences administratives de l'Etat vers les Collectivités Territoriales. Ainsi les 4 échelons administratifs locaux (Communes, Intercommunalité, Département, Région) qui se partagent des compétences avec l'Etat forment avec les Syndicats, les Pays et autres structures administratives tout un ensemble de réseaux dessinant le « millefeuille territorial » difficilement compréhensible pour le simple citoyen et qui fonctionnent avec des financements croisés.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a été publiée le 7 août 2015. Il s'agit d'une importante réforme territoriale qui définit une nouvelle architecture qui nous engage sur les décennies à venir. Après l'affirmation d'un nouveau statut pour les Métropoles autour des grandes villes et la réduction du nombre des Régions de 22 à 13, la loi NOTRe met en avant 2 types de Collectivité Territoriales : la Région et les Intercommunalités, sans pour autant supprimer les Départements et les Communes.

Le développement économique (notamment la définition des régimes d'aide et les conditions d'octroi de ces aides aux entreprises), la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER, et une partie du FSE), la formation professionnelle, l'apprentissage et l'alternance, les lycées, l'aménagement du territoire et les transports (y compris scolaires) seront du domaine exclusif de la Région qui partage aussi avec le Département le tourisme, la culture, le sport, la lutte contre la fracture numérique, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire.

Les Solidarités territoriales et humaines restent du domaine du Département qui pourra contribuer au financement des projets d'investissement des communes et des groupements de communes. Il est compétent pour toutes les aides relatives à la prise en charge des situations de fragilité, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes.

La loi NOTRe impose aux Préfets de redéfinir les territoires des Intercommunalités dans chaque dé-

partement. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le Préfet a été remis le 5 octobre aux communes, aux syndicats et aux intercommunalités pour avis (passage de 26 EPCI à 19 et de 167 syndicats à 104). Après avoir recueilli tous ces avis, la Commission Départementale se réunira ce 11 janvier pour se prononcer. Elle pourra adopter des amendements à la majorité des 2/3 qui pourront être intégrés dans le schéma au 31 mars 2016.

Avant le 15 juin, le Préfet prendra un arrêté de périmètre relatif à chaque modification. Les Collectivités et les Syndicats auront un délai de 75 jours pour donner leur avis. Pour pouvoir être appliqués directement, les projets de périmètres des nouvelles intercommunalités doivent recueillir l'avis favorable d'une majorité qualifiée (moitié des Conseils Municipaux représentant au moins la moitié de la population) et celui de la commune représentant au moins le 1/3 de la population. Mais si ces conditions ne sont pas réunies, le Préfet peut alors entamer une procédure du « passer outre » et consulter la Commission Départementale qui dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer. Il pourra alors prendre un arrêté de fusion même en cas d'avis défavorable de la commission. En tout état de cause, les arrêtés définitifs devront intervenir avant le 31 décembre 2016 pour un effet au 1er janvier 2017.

En ce qui nous concerne, le nouvel EPCI créé par la fusion de notre intercommunalité (CCHP) avec celle du Périgord Vert Nontronnais (CCPVN) comporterait 28 communes (ce qui avait été proposé en avril 2011 mais non retenu) pour une population totale de 15 891 habitants.

Montée en puissance des EPCI avec des compétences renforcées :

Les intercommunalités auront obligatoirement compétence dans les domaines suivants :

- aménagement de l'espace , SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de secteur, PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), documents d'urbanisme

- Action de développement économique en cohérence avec le schéma régional de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités commerciales, artisanales, touristiques ..., politique locale du commerce et soutien aux entreprises commerciales d'intérêt communautaire (au 1/01/2017), promotion du tourisme et création d'office de tourisme (au 1/01/2017)
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (au 1/01/2018)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (au 1/01/2017)
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (au 1/01/2017)
- Assainissement (au 1/01/2020)
- Eau (au 1/01/2020)
- Politique de la ville, contrat de ville
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Action sociale d'intérêt communautaire (peut être confiée au CIAS)
- Création et gestion de maisons de services publics.

En plus de ces compétences obligatoires, chaque EPCI devra choisir 3 compétences optionnelles parmi :

- protection de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie

Au niveau des communes, la loi NOTRe rappelle qu'il s'agit là de l'échelon de base de la démocratie locale pour répondre à tous les besoins du quotidien de ses concitoyens. Parallèlement à la loi NOTRe, le dispositif « Commune Nouvelle » permettant la fusion de plusieurs communes contiguës qui existe depuis 2010 a été renforcé par la loi du 16 mars 2015 avec une incitation financière (exonération du dispositif de baisse de la dotation budgétaire dans le cadre de la contribution à la dette publique) pendant 3 ans pour les communes nouvelles créées avant le 1er janvier 2016.

Pierre PEYRAZAT

La parole au Club de l'amitié

Le club de l'amitié et du 3ème âge d'Augignac vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2016

Nous sommes un club d'une trentaine d'adhérents qui fonctionne un jeudi sur deux de 13 h 30 à 18 h au foyer rural. Nous proposons les activités suivantes : belote, scrabble, rumicub mais nous aimerions développer d'autres activités telles que tricot, broderie, peinture sur soie, décoration avec des serviettes ... Pour cela nous faisons appel à toutes les bonnes volontés qui voudront bien nous apporter leur savoir faire.

Le club organise aussi des repas, des thés dansants, des concours de belote (voir le planning).

C'est un club ouvert à tout âge qui a besoin d'étoffer son bureau. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le 4 février à 13 h 30 au Foyer Rural. Pour redonner du dynamisme, il serait souhaitable que des personnes viennent nous épauler afin de diversifier nos activités et d'organiser éventuellement des sorties. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître et à participer à l'Assemblée générale.

Pour tout renseignement complémentaire, nous contacter au 05 53 56 27 21.

M et Mme Tarrier

Vie associative

En raison des travaux de rénovation énergétique et de mises aux normes, le foyer rural sera indisponible au cours du second semestre 2016, ce qui n'est pas sans problème pour les associations qui l'utilisent ainsi que pour les activités périscolaires. Pendant cette période, les réunions bimensuelles du club de l'amitié (3ème âge) pourront se dérouler dans les locaux de l'ancienne poste. Nous prospectons auprès des communes des alentours pour trouver une salle assez grande pour les activités de la GV du mardi soir et du jeudi matin.

Planning des manifestations

Samedi 16 janvier (11h) Vœux de la municipalité (Foyer rural)

Dimanche 17 janvier: Thé Dansant de l'AGV (Foyer rural)

Samedi 23 janvier: Repas dansant de « la boule augignacoise » (Foyer rural)

Samedi 13 février : AG de ACL et rando à Augignac

Dimanche 14 février : Thé Dansant du club du 3ème âge (Foyer Rural)

Samedi 27 février : Concours de belote du club du 3ème âge (Foyer Rural)

Samedi 5 mars : AG du Comité des fêtes (Foyer rural)

Samedi 12 mars: repas du club du 3ème âge (Foyer Rural)

Lundi 28 mars : Chasse aux œufs organisée par l'Amicale laïque au jardin public

Samedi 2 avril : Repas de la GV (foyer rural)

Samedi 9 avril : loto des écoles de l'Amicale Laïque (sous réserve) (Foyer rural)

Samedi 28 mai : AG de la société de chasse (ACCA) (Foyer rural)

Samedi 2 juillet : repas jambon organisé par le Comité des fêtes

Samedi 9 juillet : course de caisses à savon des Dynamiques

Jeudi 14 juillet : méchoui au jardin public ouvert à tous (organisation club du 3ème âge)

Samedi 20, dimanche 21 et lundi 22 août : Fête patronale (comité des fêtes)

Samedi 15 octobre : Thé Dansant du club du 3ème âge à Saint-Pardoux La Rivière

Samedi 5 novembre : Concours de belote du 3ème âge

SOMMAIRE :

Page 1 : Le mot du maire

Page 2 : le point sur les travaux

Pages 3 : du côté de l'école

Pages 4 à 7 : aperçu des actions de la CCHP en 2015

Page 8 : la page du Parc .

Page 9 : Le repas des aînés du 20 décembre et incivilités

Pages 10 : page actualité : La loi NOTRe

Page 11 : La parole au club de l'amitié

Page 12 : Etat civil, sommaire et Programme des manifestations 2016

ETAT CIVIL (2ème semestre 2015)

Naissances :

Naomie, Mélissa AVRAIN-PENOT Le Point du Jour (10/07/15)

Sacha, Christophe, Eric CONDETTE Le bourg le 05 / 11 / 15)

Méline VERDET 1 impasse de la poste le 28 12 2015

Mariages :

Pamela SMITH et Denis INGRAO le 22 septembre 2015

Elody CHABOT et Mélanie VALDENNAIRE le 26 / 09 / 15

Laurence GARZENNEC et Jean-Yves HAISSANT le 19/12

Décès :

M BELLARD Gabriel Puybégout le 15 juin 2015

Mme LACOURARIE Denise Puybégout le 24 juillet 2015

M HEYRAUD Roger Les Chadauds le 8 août 2015

M DESMOND Pierre Le Fromentaud le 11 octobre 2015

Mme PUYZALINET Maria Puybégout le 23 octobre 2015

Mme DEGROOTTE Héléne Le Maine du Bost le 28 /11/15

Mme WITHERS Joan Lapeyre le 19 décembre 2015